Prix agricoles 1995/1996: prix de base et d'achat applicables aux fruits et légumes

1995/0048(CNS) - 18/05/1995 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a rejeté la demande de sa commission de l'agriculture visant une augmentation de 1% des prix agricoles 1995/1996. Le Parlement a approuvé la proposition de la Commission moyennant certaines modifications. Il a modifié les calendriers relatifs à l'ouverture des périodes d'intervention et à l'application des prix de référence pour qu'ils soient adaptés aux conditions de production des pays de l'Union. En outre, le PE demande à la Commission de faire des propositions sur les aspects suivants : - le respect de la préférence communautaire pour les produits régionaux (entre autres : ail, asperges et fruits secs); - la révision, dans le cadre des négociations avec les PECO, du système de prix minimum à l'importation pour les petits fruits rouges et les cerises à l'état frais ou transformés; - l'arrachage des pêches et des nectarines sur le modèle adopté pour les pommes; - l'acceptation à l'intervention (retrait du marché) des fruits grêlés; - le paiement de l'aide aux organisations de producteurs au plustard 60 jours après la livraison du produit à l'industrie.